

Le gouvernement livre son testament budgétaire

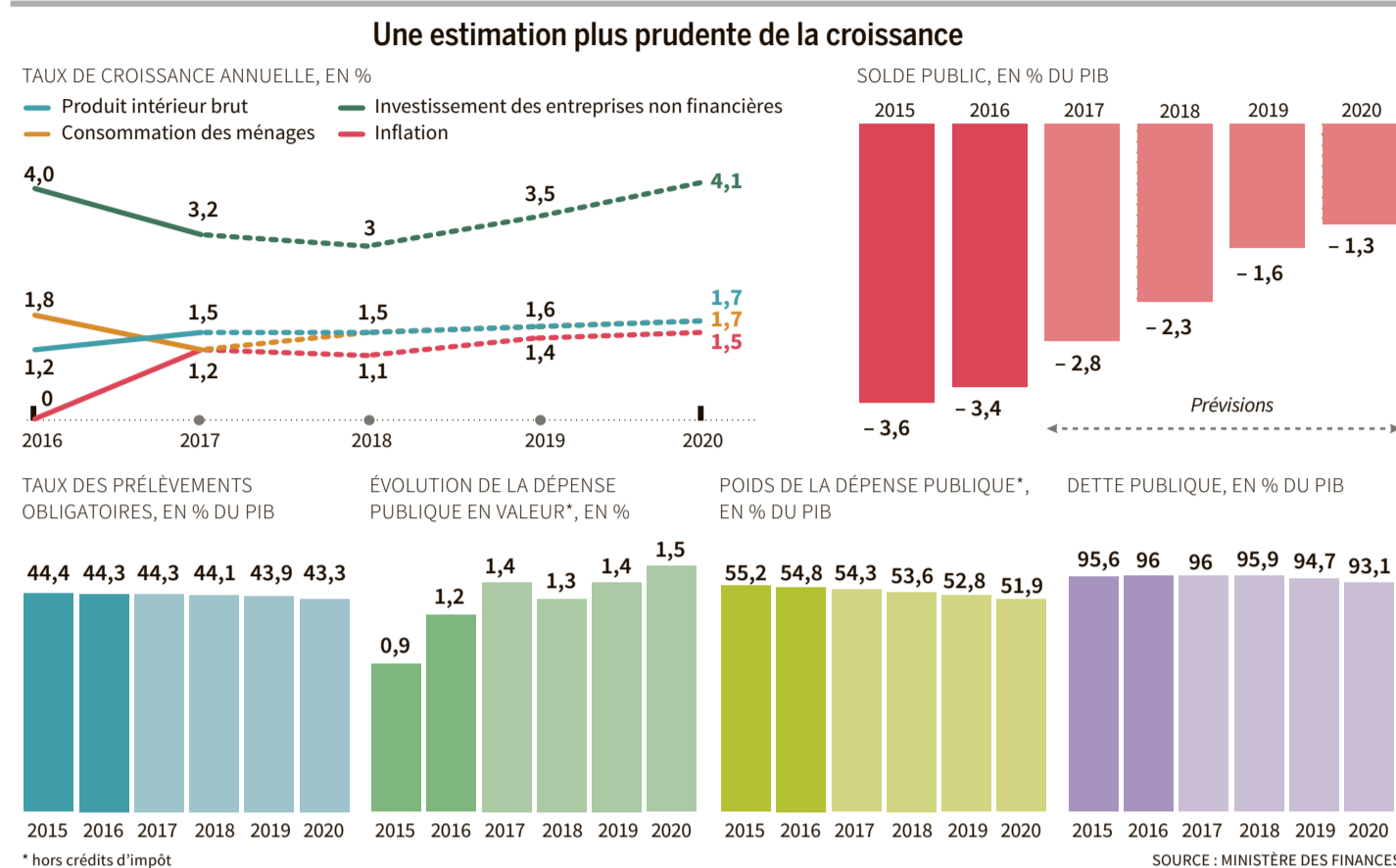
Le programme de stabilité prévoit un déficit public de 2,8% en 2017 et 3,4 milliards d'euros d'économies en plus

C'est, en quelque sorte, le testament budgétaire du gouvernement sortant. Mais un testament qui entend laisser aux héritiers un legs bien ordonné : à charge pour eux de ne pas le dilapider. Le programme de stabilité 2017-2020, présenté mercredi 12 avril en conseil des ministres et qui sera transmis avant la fin du mois à la Commission européenne, constitue le dernier exercice de programmation des finances publiques du quinquennat de François Hollande.

C'est un exercice obligé, puisque chaque Etat membre de l'Union européenne doit transmettre au printemps ce document destiné à faciliter la coordination des politiques économiques et budgétaires. Mais aussi, par la force des choses, un exercice quelque peu théorique, puisqu'il risque d'être remis en question par les choix du futur président de la République et de sa majorité. Le ministre de l'économie et des finances, Michel Sapin, et le secrétaire d'Etat chargé du budget, Christian Eckert, entendent toutefois en faire « un document de référence ». « C'est un acte que nous voulons en cohérence avec l'action que nous avons menée, en conformité avec nos engagements européens et de référence pour nos successeurs », assure M. Sapin, qui insiste sur la « crédibilité » de ces prévisions.

Une "base raisonnable"

Tout d'abord, pour 2017, l'objectif de déficit public a été révisé à 2,8 % du produit intérieur brut (PIB), contre 2,7 % dans la loi de finances. La révision tient compte, tout d'abord, du fait que le déficit 2016 a atteint finalement 3,4 %, au lieu des 3,3 % prévus. Elle intègre également une série d'ajustements. Ainsi, le résultat des négociations sur l'Unédic, le régime



d'assurance-chômage, impose de retirer 1,5 milliard d'euros des économies prévues. En outre, le regain d'inflation et l'évolution des taux d'intérêt devraient accroître de 750 millions d'euros la charge de la dette. Au total, le déficit s'en trouverait alourdi d'environ 3 milliards d'euros.

Pour atteindre les 2,8 % de déficit public en 2017, le gouvernement a donc inscrit 3,4 milliards d'euros d'économies supplémentaires, dont 1,5 milliard devra être pris sur les dépenses des ministères. Mais les organismes de Sécurité sociale et les collectivités territoriales seront également mis à

contribution. Si ce redressement des finances publiques était tenu, la France sortirait de la procédure pour déficit excessif dans laquelle elle se trouve depuis 2009.

Pour 2018, 2019 et 2020, les objectifs de croissance, fixés respectivement à 1,5 %, 1,6 % et 1,7 %, ont été légèrement revus à la baisse, avec une cible de déficit de 1,3 % du PIB en 2020. Après avoir considéré comme « plausible » la prévision de croissance pour 2017, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) estime que la révision à la baisse des hypothèses de croissance du PIB et d'inflation pour les années 2018 à 2020 « va

dans le sens des observations formulées dans son avis sur le programme de stabilité d'avril 2016 ». Il estime que « ce scénario, plus prudent, peut constituer une base raisonnable pour la construction de trajectoires de finances publiques ». Toutefois, le HCFP relève, une nouvelle fois, « le caractère peu vraisemblable des estimations d'écart de production et de croissance potentielle présentées par le gouvernement », ce qui a pour effet de réduire artificiellement le déficit structurel.

Le gouvernement s'en défend. « A partir du moment où nous repassons sous la barre des 3 % de dé-

ficit, nous respectons les principes européens de réduction du déficit structurel de 0,5 point par an, soutient M. Sapin. Pour atteindre cet objectif, il suffit de poursuivre la politique mise en œuvre jusqu'à présent. C'est possible, sans masquer les dépenses publiques. »

Avertissement

Car la présentation de ce programme de stabilité prend bien l'allure d'une mise en garde vis-à-vis de ceux qui seront aux responsabilités après les prochaines élections. « On donne un guide de référence après trois ans d'exercice où nous avons respecté nos engage-

« Chacun pourra juger des effets des décisions qui seront prises. Si le déficit dérape, ce ne sera pas de notre faute »

MICHEL SAPIN
ministre de l'économie et des finances

ments, rappelle M. Eckert. Nous prolongeons par la même méthode. C'est dans ce sens que le 2,8 % de déficit pour 2017 est tout à fait crédible. Nous avons fait le travail avec sérieux. » Sous-entendu : si ceux qui prendront la suite s'en écartent, ce sera de leur responsabilité. Un avertissement en bonne et due forme, en direction, notamment, du candidat de la droite François Fillon, qui prévoit, lui, un déficit de 3,7 % en 2017. De même, les ministres contestent avoir laissé « des cadavres dans le placard » pour l'année suivante. « Toutes les mesures votées pour 2018 sont intégrées, même les mesures de trésorerie non reconductibles, pour un montant de 6 milliards d'euros, assure le secrétaire d'Etat. Qu'on ne nous dise pas qu'il y a des bombes à retardement. Ce n'est pas le cas. »

« Evidemment, tout gouvernement à venir pourra modifier cette trajectoire. Mais avec cette "charte de bonne conduite", chacun pourra juger des effets des décisions qui seront prises. Le déficit, s'il dérape, ce ne sera pas de notre faute », anticipe M. Sapin. En ce sens, le ministre refuse le terme de « testament budgétaire ». « Nous serons vivants pour regarder ce que les autres feront », prévient-il. ■

PATRICK ROGER

BUDGET

L'Italie lance son plan de réduction des déficits

Le gouvernement italien a adopté, mardi 11 avril, un ensemble de réformes visant à réduire son déficit de 3,4 milliards d'euros, conformément aux exigences de Bruxelles, ainsi qu'un correctif budgétaire qui prévoit une hausse de la croissance en 2017, à 1,1 % contre 1 % précédemment. La Commission européenne avait envoyé, à la mi-janvier, une lettre à Rome, demandant une révision du budget 2017, sous peine de subir une procédure d'infraction.

ÉNERGIE

Total investit en Corée du Sud

La coentreprise détenue à parts égales par le groupe pétrolier Total et le conglomérat sud-coréen Hanwha va investir 450 millions de dollars (424 millions d'euros) pour développer sa plateforme intégrée de raffinage et pétrochimie de Daesan, selon un communiqué diffusé mercredi 12 avril. Le projet vise à augmenter la capacité de production d'éthylène du site de 30 %, afin de répondre à la demande locale et d'alimenter le marché chinois.

Les salariés français sont parmi les plus imposés de l'OCDE

Une étude confirme que la France figure parmi les pays affichant une pression fiscale record

Les Français paient-ils trop d'impôts ? Alors que le diagnostic et les propositions des candidats à la présidentielle sur le sujet divergent, le nouveau rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne manquera pas d'alimenter les débats. Publiée mardi 11 avril, l'étude intitulée « Les impôts sur les salaires 2017 » confirme que la France figure toujours parmi les pays de l'OCDE où la pression fiscale sur les salaires est la plus élevée. « C'est le cas depuis des années, commente François Ecalle, ancien conseiller maître de la Cour des comptes et fondateur du site d'analyse des finances publiques Fipeco. Sachant que la France est également le [deuxième] pays, après le Danemark, où le taux de prélèvements obligatoires est le plus élevé, ce n'est pas une surprise. »

Sur les trente-cinq pays membres de l'OCDE, le prélèvement d'impôts et de cotisations sociales sur les revenus du travail s'élevait en moyenne à 36 % en 2016, soit une diminution de 0,07 point par rapport à 2015 et d'un point par rapport à 2000. « Cette baisse est à l'œuvre depuis plusieurs années et annule en partie des hausses intervenues juste après la crise », souligne le rapport.

Mais la situation est très hétérogène selon les Etats. Et, surtout, selon les ménages et leur composition. Pour la mesurer,

« Les prélèvements obligatoires ne tombent pas dans un trou noir : ils financent des services publics »

THOMAS PORCHER
membre du collectif des Economistes atterrés

l'OCDE s'est penchée sur le taux effectif d'imposition, qui prend en compte les impôts et cotisations sociales payés par le salarié et l'employeur - impôt sur le revenu et taxes sur les salaires, donc - et après déduction des allocations et prestations perçues par les contribuables.

En France, en 2016, pour un couple marié avec deux enfants et ne disposant que d'un seul salaire moyen, le poids de ces prélèvements a représenté 40 % du coût du travail. C'est plus que la moyenne des pays étudiés (26,6 %). Il s'agit surtout du plus fort taux de l'OCDE, devant la Finlande (39,2 %), l'Italie (38,6 %) et la Belgique (38,6 %). On est loin des pays où le taux effectif d'imposition pour les familles est le plus faible, comme la Nouvelle-Zélande (6,2 %), le Chili (7 %) et l'Irlande (8,3 %).

Si l'on considère la pression fiscale pour un célibataire sans enfants rémunéré au salaire moyen, c'est la Belgique (54 %) qui passe en tête du podium, suivie de l'Allemagne (49,4 %), de la Hongrie (48,2 %) et de la France (48,1 %). Les pays où elle est la plus faible sont, là encore, le Chili (7 %) et la Nouvelle-Zélande (17,9 %), suivis par le Mexique (20,1 %).

« Un frein aux embauches »

Dans les deux cas de figure, la pression fiscale a un peu baissé dans l'Hexagone, constate l'OCDE. Et cela, grâce aux nouveaux allègements de cotisations patronales intervenus en avril 2016, avec le pacte de responsabilité, intervenu à la suite du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), afin d'aider les entreprises. « Reste que ces dernières paient le taux de cotisation sociale le plus élevé de l'OCDE, remarque M. Ecalle, à savoir 26,8 % des coûts de main-d'œuvre. Cela peut représenter un frein aux embauches. »

A l'inverse, l'étude montre que, contrairement aux idées reçues, le coût du travail (salaires bruts, charges sociales, cotisations sociales patronales) est plus élevé en Allemagne que chez nous. Exprimé en dollars et en parité de pouvoir d'achat, ce qui permet les comparaisons internationales en excluant les variations liées aux monnaies, il est en effet de 73 683 dollars pour un célibataire

allemand au salaire moyen, contre 65 294 dollars en France. Il reste néanmoins inférieur au niveau de la Belgique (74 439 dollars) et de la Suisse (74 913 dollars), qui détient le record en la matière.

Enfin, le poids de l'impôt sur le revenu français, dont l'assiette est très étroite, pèse 10,8 % seulement du coût du travail, contre 15,9 % en Allemagne, 20,8 % en Belgique. Ou 35,9 % au Danemark, où le modèle social est, en grande partie, financé par l'impôt.

C'est d'ailleurs ce que montre en premier lieu l'étude : « Cette comparaison illustre avant tout le fait que certains pays ont fait le choix de financer leur protection sociale et leurs services publics par des impôts et des prélèvements, tandis que d'autres ont opté pour une couverture sociale privée, explique Thomas Porcher, professeur à la Paris School of Business et membre du collectif des Economistes atterrés. Il est important de rappeler que ces prélèvements obligatoires ne tombent pas dans un trou noir : ils financent des services publics. »

Pour plus de justesse, il suggère de mettre ces résultats en parallèle avec le niveau de couverture sociale des habitants dans les différents pays, en y comparant les coûts dans le privé et dans le public pour une protection équivalente. ■

MARIE CHARREL

